

[Traduction du Greffe]

Annexe 10

Antigua-et-Barbuda

Déclaration liminaire à la 27^e Conférence des parties à la Convention-cadre
des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27)



ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES

Conférence des Parties (COP) de mise en œuvre et Première partie du débat de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement de Charm-El-Cheikh

Déclaration faite par M. Gaston Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, et Président de l'Alliance des petits États insulaires

8 novembre 2022

Monsieur le Président,

Excellences

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

L'Alliance remercie le Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir accueilli la COP27.

Voici trente ans, les Parties ont convenu de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui les empêcherait de nuire dangereusement au système climatique.

Voici trente ans, l'Alliance des petits États insulaires proposait un mécanisme de financement qui viendrait permettre de faire face aux pertes et dommages liées à l'élévation du niveau de la mer.

Aujourd'hui, les émissions ont déjà dépassé des niveaux dangereux et pourtant il n'existe toujours aucun mécanisme opérationnel de financement des pertes et dommages.

Aujourd'hui, pour les petits États insulaires comme le mien, la tirade suivante de Macbeth de William Shakespeare retentit, lourde de sens :

« Demain, et puis demain, et puis demain,

Glissent à petits pas d'un jour à l'autre

Jusqu'à la dernière syllabe du registre des temps ;

Et tous nos hiers n'ont fait qu'éclairer pour des fous

la route de la mort poussiéreuse. »



ANTIGUA AND BARBUDA AOSIS CHAIRMANSHIP 2021-2022



Demain a été promis année après année ces 27 ans de rencontres de la COP.

Toute une génération qui a vu le jour depuis a atteint l'âge adulte.

Et pourtant, on attend encore ce jour.

Gouvernements et entreprises sont venus, année après année, faire à la COP des déclarations grandioses assorties de nobles engagements.

Or, ces engagements ne seront honorés qu'en partie.

Alors que les économies des petits États insulaires en développement sont en train d'être ravagées, l'industrie pétrolière et gazière continue d'engranger près de 3 milliards de dollars des États-Unis de profits par jour.

S'étant établi en moyenne à 1 000 milliards de dollars par an ces 50 dernières années, le montant de ces profits devrait doubler en 2022.

Au premier semestre de l'année en cours, six sociétés d'exploitation de combustibles fossiles ont gagné assez d'argent pour couvrir le coût des dommages climatiques majeurs subis par les pays en développement, ayant engrangé près de 70 milliards de dollars de profits.

Le moment est venu d'amener ces entreprises à acquitter un impôt carbone sur leurs profits, comme source de financement de pertes et dommages.

Les producteurs extravagants de combustibles fossiles ont engrangé des profits exorbitants aux dépens de la civilisation humaine.

Pendant qu'ils récoltent des profits la planète brûle.

Laisser perdurer cet état de fait, c'est mettre en péril notre civilisation humaine toute entière.

Le moment est venu pour nous de joindre le geste à la parole, c'est-à-dire de mettre pleinement en œuvre le programme climatique pour sauver la planète de la destruction quasi-totale.

Il nous faut agir ensemble d'urgence pour réduire les émissions et mettre fin aux subventions des combustibles fossiles, dont le montant doit être réorienté et utilisé pour financer toutes actions d'adaptation, d'atténuation et de réparation de pertes et dommages, singulièrement dans les petits États insulaires en développement.

Dégager les fonds qui permettraient de faire face aux pertes et dommages et souscrire de nouveau l'engagement de préserver la vie, étant donné la crise énergétique en cours, sont les clés de réussite de la COP27.

Il faudrait envisager les pertes et dommages non pas à travers le prisme de la division et de la controverse mais comme une forme de justice climatique en faveur des malheureuses victimes des changements climatiques et un accélérateur de la décarbonisation.

FORCE nous est incontestablement d'établir un fonds de financement des pertes et dommages à la présente COP. L'adoption du point de l'ordre du jour y relatif n'est qu'une étape et nous attendons avec intérêt la création et la mise en service du fonds d'ici 2024.

Trente ans plus tard, les petits États insulaires en développement doivent exiger beaucoup plus.

Établir un nouveau fonds multilatéral de réparation des pertes et dommages n'est qu'un petit symbole au moment où nos membres perdent jusqu'à 200 % de PIB par jour.

Il ne nous échappe pas que dans un monde où la force prime le droit et où la puissance l'emporte sur la justice, on peut facilement balayer d'un revers de main et méconnaître le plaidoyer des petits États insulaires.

Résolus à voir mener d'urgence, en toute justice et discipline, une action dans le domaine climatique, des États membres de l'Alliance des petits États insulaires, dont Antigua-et-Barbuda, Tuvalu, les Palaos et Nioué, ont obtenu auprès du Secrétariat de l'ONU l'admission au statut consultatif d'une Commission des petits États insulaires sur les changements climatiques et le droit international (Commission of Small Island States on Climate Change and International Law) (COSIS).

La COSIS a pour vocation d'établir la responsabilité des États à raison des dommages résultant des mesures prises par ces derniers en matière climatique et de violation de leurs obligations.

C'est là pour les petits États une nouvelle voie de justice dynamique permettant d'amener le pollueur à payer qui se veut notre contribution à la diplomatie climatique.

L'Irlande, le Danemark et la Belgique ont ouvert la voie en promettant d'apporter leur concours aux pays en développement victimes de dommages découlant des changements climatiques.

Les gros pollueurs, singulièrement ceux dont la responsabilité historique est avérée, gagneraient à leur emboîter le pas.

Monsieur le Président, le monde voit maintenant se multiplier inondations, sécheresses, tempêtes et incendies de forêts, tous événements qui appellent une intervention d'urgence.

Ainsi, mus par l'intérêt non pas tant des seuls petits États que de la communauté mondiale, nous lutterons sans relâche contre la crise climatique, devant les juridictions internationales et sous l'empire du droit international.

Je vous remercie.